

MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES
SOUS-DIRECTION DES SITES ET PAYSAGES

TRAVAUX EN SITE CLASSE

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 341-10,

Vu l'arrêté du 2 juillet 1965 portant classement parmi les sites du département de Seine-et-Marne de l'ensemble formé par la forêt domaniale de Fontainebleau,

Vu la demande d'autorisation spéciale de travaux déposée par Télédiffusion de France relative au projet de construction de deux locaux techniques (shelters) d'une emprise respective de 20 m² et 13 m² et de pose d'antennes (P.C. n° 77 186 02 00032), dans l'emprise de la station hertzienne TDF de « La Croix d'Augas », sur la commune de FONTAINEBLEAU.

Ces travaux seront accompagnés de la végétalisation de plusieurs terres-pleins actuellement bitumés et de la plantation d'arbustes le long de la clôture pleine en bois de teinte naturelle dressée sur une trentaine de mètres au droit des locaux et haute de 2,80 mètres.

Vu les avis formulés par la commission départementale des sites, perspectives et paysages de Seine-et-Marne en sa séance du 13 décembre 2002, par le directeur régional de l'environnement et par l'architecte des bâtiments de France,

Considérant qu'il s'agit d'un espace déjà construit et aménagé et que le volume de ces deux locaux reste modeste,

Autorise

la réalisation des travaux projetés dans le respect des prescriptions suivantes :

- l'ensemble des plantations projetées devra être réalisé,
- le shelter ACROPOL sera reculé le plus possible par rapport à la limite du terrain,
- la clôture pleine en bois sera remplacée par une clôture métallique, identique à

l'existante et doublée d'une haie d'arbustes épaisse et assez haute dont les essences seront à préciser avec l'Office national des forêts.

Cette autorisation s'applique sans préjudice des autres législations et réglementations en vigueur.

Paris, le -6 FEV. 2003

Par le Ministre et par déléguation,
Par empêchement du Ministre de la Nature et des Paysages
La chargée de la sous-direction des sites et des paysages

Catherine BERGEAL